



## Notre engagement envers la réconciliation

### La reconnaissance des territoires

Les bureaux de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (la « Fédération ») se situent sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabé algonquin – les premiers gardiens de la terre portant aujourd’hui le nom d’Ottawa. Nous reconnaissons les peuples algonquins qui habitent sur cette terre depuis plus longtemps qu’on se souvienne, ainsi que les autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits avec qui nous partageons cette terre, et nous leur témoignons notre respect.

Chaque année, nos membres – les ordres professionnels de juristes – accueillent la Fédération pour un rassemblement dans la province ou le territoire où ils se situent. La Fédération est honorée de visiter et d’apprendre à connaître les terres traditionnelles autochtones à travers le Canada. Nous reconnaissons la diversité des peuples autochtones d’un océan à l’autre, ainsi que la relation durable entre eux et leurs terres.

### L’importance de la vérité et la réconciliation

La Fédération reconnaît les impacts historiques et continus de la colonisation et des pensionnats sur les peuples autochtones à travers le Canada. Plus particulièrement, nous reconnaissons et comprenons que les traumatismes et les inégalités découlant de l’histoire du Canada contribuent encore aux expériences des peuples autochtones avec la loi et le système juridique.

Nous reconnaissons également que les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits avaient leur propre système de droit et de justice avant l’instauration de la common law et du droit civil au Canada. Les ordres juridiques autochtones et les traditions qui en découlent existent encore aujourd’hui et constituent des éléments importants dans le paysage juridique canadien.

La Fédération est l’organisme coordonnateur national des 14 ordres professionnels de juristes chargés, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer les juristes au Canada dans l’intérêt du public. Les organismes de réglementation de la profession juridique et les juristes jouent un rôle essentiel dans l’administration du système juridique canadien. Il faut pouvoir compter sur leur participation pour encourager la réconciliation et ainsi veiller à ce que le système juridique soit inclusif et respecte les droits, les intérêts et les réalités propres aux peuples autochtones au Canada.

Dans l’appel à l’action 27 de son [rapport final](#), la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) demande expressément à la Fédération de :

*... veiller à ce que les avocats reçoivent une formation appropriée en matière de compétences culturelles, y compris en ce qui a trait à l’histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu’aux relations entre l’État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une*

*formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.*

Chaque ordre professionnel de juristes est directement responsable de la formation professionnelle continue des juristes exerçant dans sa province ou son territoire. Depuis 2015, chacun des ordres professionnels travaille activement à l'élaboration d'une réponse à l'appel à l'action 27 selon sa situation particulière. La Fédération appuie et encourage ces efforts tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'avoir une cohésion nationale, compte tenu du mandat d'intérêt public que partagent les ordres professionnels de juristes et de la mobilité nationale des juristes.

Les facultés de droit ont aussi un rôle important à jouer en s'assurant que les juristes des générations futures seront sensibilisés et auront les connaissances et les aptitudes nécessaires pour servir de façon compétente les clients autochtones. La CVR reconnaît ce rôle dans [l'appel à l'action 28](#). Pour y répondre, les facultés de droit à travers le pays prennent des initiatives créatives en matière d'enseignement. Nous reconnaissons le continuum des études en droit et la responsabilité qu'ont la Fédération, les ordres professionnels de juristes des provinces et territoires et les facultés de droit de transformer la relation entre les juristes et les peuples autochtones.

### **Notre engagement**

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada tient à atteindre les objectifs généraux de vérité et réconciliation recommandés par la CVR. Nous nous engageons à encourager la réconciliation dans tous les aspects de notre travail et avons adopté des [principes de base](#) pour nous assurer de tenir compte des points de vue autochtones.

Nous nous engageons également à appuyer les efforts des ordres professionnels de juristes et des facultés de droit visant à améliorer les connaissances et les compétences des juristes actuels et futurs à travers le Canada. La Fédération s'inspirera de ces efforts et les alimentera par des moyens compatibles avec son mandat et ses responsabilités à titre d'organisme coordonnateur national des ordres professionnels de juristes du Canada.

### **Comment nous démontrerons notre engagement**

Pour soutenir notre engagement, la Fédération :

- 1) s'assurera que tous les aspects de notre travail sont influencés par nos principes de base et reflètent notre engagement envers la réconciliation;
- 2) deviendra le centre national d'information des ordres professionnels de juristes et des facultés de droit pour échanger des ressources et des renseignements au sujet de leurs initiatives qui leur permettront de répondre à la CVR;
- 3) trouvera des occasions de créer des liens et de collaborer, notamment avec les organismes autochtones nationaux;
- 4) recommandera à tous les ordres professionnels de juristes d'interpréter et d'aborder la réglementation de façon générale lorsqu'ils prendront des mesures de réglementation;
- 5) collaborera avec les facultés de droit et le corps enseignant en droit et les appuiera.